

les clubs bruxellois. C'est bien pour cette raison-là que les clubs ont compris qu'il serait erroné de choisir une Communauté.

Ils ont en effet constaté l'effort fourni par la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Commission communautaire française et surtout la Région de Bruxelles-Capitale. J'ai cité un chiffre énorme? Pratiquement 4.000.000 € ont été alloués au fonctionnement des clubs de football en Région de Bruxelles-Capitale. Cela ne passe évidemment pas inaperçu dans les clubs.

**M. le Président.**- L'incident est clos.

**LES MOYENS ALLOUÉS AUX INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES BRUXELLOISES**

**DE MME CAROLINE PERSOONS**

**ET INTERPELLATION JOINTE**

**L'OPPORTUNITÉ DE DIVERSIFIER LE DÉVELOPPEMENT  
DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES**

**DE MME DANIELLE CARON**

**À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT**

**M. le Président.**- La parole est à Mme Caroline Persoons.

**Mme Caroline Persoons (MR).**- Des projets importants d'infrastructures sportives sont imaginés actuellement en Région de Bruxelles-Capitale avec entre autres un stade de football imposant prévu dans le plan de développement international (PDI) de Bruxelles. Vous l'avez rappelé, un plan pour les infrastructures sportives est aussi mis en oeuvre par la Commission communautaire française et des demandes apparaissent un peu partout. Je tenais donc à faire le point sur ce qui se dessine mais aussi sur les moyens existants en sachant que la Communauté française nourrit également d'importants projets. J'aimerais dans ce cadre vous interroger sur le lien entre nos deux institutions.

Etudions d'abord le projet relatif au stade Fallon. Des discussions ont été entamées à propos du développement des infrastructures sportives du stade Fallon. A l'initiative de ce projet, on retrouve Jacques Borlée dont les enfants sont les nouveaux porte-drapeaux de l'athlétisme belge. Ainsi que le précisait la presse, ce projet consiste en la construction d'une nouvelle tribune sous laquelle on réaliserait une piste indoor de 100 mètres avec 6 couloirs, une salle de power-training de 500 m<sup>2</sup> et un centre médical. Ces installations constitueraient pour nos athlètes de haut niveau - et ce, quel que soit leur sport - un outil enfin adapté à leurs besoins.

Le coût de cette réalisation étant estimé à 6 millions d'€, ce n'est que par la mobilisation de nombreux acteurs tels que la commune de Woluwe-Saint-Lambert, la Commission communautaire française, la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale que ce projet pourra voir le jour dans un délai raisonnable. A cet égard, on a pu lire dans la presse que vous vous étiez engagé à soutenir cette initiative et que vous en feriez un projet prioritaire pour le budget 2009 en matière d'investissements dans les infrastructures. Ce soutien me semble effectivement important. Sans dévoiler le budget sur lequel nous reviendrons prochainement, j'aimerais vous interroger sur ce soutien.

De son côté, la Communauté française consacrera également un budget au développement de centres sportifs de haut niveau. A l'heure actuelle, quatre centres sont visés par son projet dont l'un se trouve à Bruxelles. Ne serait-il pas important que vous

entamiez des démarches auprès de votre collègue de la Communauté française, M. Daerden, afin de donner au projet du stade Fallon le statut de centre sportif de haut niveau? Le stade Fallon ne semble en effet pas être le choix actuel du ministre. C'est du moins ce qui ressort de la réponse qu'il a fournie voici deux semaines en commission au Parlement de la Communauté française.

Quel est donc ce centre sportif de haut niveau qu'ont choisi le Gouvernement de la Communauté française et le ministre Daerden? Il y aurait un deuxième centre sportif de haut niveau à Bruxelles? Les choix sont-ils établis en partenariat avec vous et avec le Gouvernement de la Commission communautaire française? Ce premier centre sportif de haut niveau de la Communauté concerne-t-il davantage le hockey?

Si l'on veut améliorer les infrastructures sportives bruxelloises, c'est aussi en veillant à ce que les subsides en provenance de la Communauté française soient mieux répartis entre les différentes provinces de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Ce n'est malheureusement pas le cas actuellement.

En effet, j'ai posé une question écrite à la Communauté française pour connaître la répartition des moyens alloués aux centres locaux et centres sportifs locaux intégrés, qui est fixée par un décret de 2003 modifié en 2006. Sur la base de ce décret, on constate que notre Région a perçu, pour les années 2006 et 2007, 30.781,37 € et 31.441,75 € sur un total de 2.071.122,57 €. Cela représente moins de 2% des montants alloués!

J'ai donc réinterrogé M. Daerden en lui montrant qu'il y avait là un problème de répartition. Il l'a effectivement constaté mais m'a répondu qu'aucune commune n'avait introduit de dossier. Je lui ai fait alors remarquer que la Communauté française devait susciter le dépôt de dossiers et il m'a rétorqué qu'il venait de recevoir la demande de deux communes qui finalisent leurs dossiers.

Il est dommage de constater qu'il existe des moyens que nos communes et centres sportifs n'actionnent pas. C'est ce qui me fait dire que la Commission communautaire française devrait sans doute être le relais des communes et du monde associatif bruxellois en direction de la Communauté française.

Je vous rappelle que nous avons déposé une résolution portant sur les crèches afin de réaliser une analyse à transmettre à la Communauté française. Il me semble intéressant d'adopter une démarche semblable en matière sportive car nos communes et responsables semblent mal connaître ce qui existe à un autre niveau de pouvoir.

Quelle est la position de la Commission communautaire française par rapport au projet du stade Fallon? Quel montant approximatif y sera-t-il consacré dans le chef de la Commission communautaire française? Quels sont les autres acteurs qui devraient intervenir? En ce qui concerne les subsides en provenance de la Communauté française, quelles sont les démarches que vous avez entreprises auprès de M. Daerden et de nos communes afin de recueillir un maximum d'informations?

J'ai rappelé à M. Daerden qu'en matière culturelle, la clé Dehousse-Persoons permet de répartir à concurrence de 75%-25% les subsides culturels entre la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. Ne devrait-on pas disposer d'une clé - que j'ai baptisée Daerden-Kir - afin que des moyens suffisants et justes soient attribués au sport bruxellois?

**M. le Président.**- La parole est à Mme Danielle Caron pour son interpellation jointe.

**Mme Danielle Caron (cdH).**- Je voulais intervenir dans le même sens que Mme Caroline Persoons concernant la diversité des offres sportives en Région de Bruxelles-Capitale. Depuis ce matin, nous n'avons parlé pratiquement que de football. Vous avez dit que 50% des moyens lui sont alloués. Je n'ai rien contre ce sport.

**M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.**- J'ai dit que 50% de l'activité sportive était consacrée au football. Cela signifie que 50% des personnes pratiquant un sport s'adonnent au football.

**Mme Danielle Caron (cdH).**- Je rectifie donc mon propos en disant que 50% des personnes fréquentant un club sportif font du football. C'est important et Dieu sait si deux clubs bien connus à Saint-Gilles et Woluwe espèrent pouvoir monter en division 2. Nous sommes plusieurs à nous demander si cela pourra encore se faire à court terme!

Toujours est-il que vous avez déclaré que le budget que vous avez alloué en 2008 avait triplé par rapport à celui du gouvernement précédent. C'est évidemment un bon exemple d'encouragement du sport en Région de Bruxelles-Capitale. En outre, vous avez relevé le fait que ce budget était caractérisé par beaucoup de flexibilité. J'espère cependant que ce plan annuel d'investissement pour développer les infrastructures sportives ne concerne pas uniquement le football mais qu'il sera élargi à d'autres disciplines, espaces et infrastructures en Région de Bruxelles-Capitale.

Les communes jouent un rôle essentiel dans ce domaine mais puisque la Commission communautaire française doit également émettre un avis d'opportunité sur les demandes introduites, ne pourrions-nous pas favoriser d'autres disciplines? La diversité des activités ne peut en effet qu'attirer davantage de jeunes vers le sport.

Le secteur peut également émettre un avis sur les aspects sportifs des dossiers introduits. Pour 2007, la part des subsides alloués aux infrastructures liées au football soulève la question de la diversité sportive. Est-il opportun de soutenir, en Région de Bruxelles-Capitale, un sport plus que les autres? Le soutien dont il bénéficie et sa popularité sont-ils liés? Un sport populaire bien ancré socialement requiert parfois moins de moyens que d'autres disciplines.

D'autres sports comme l'aviron réalisent des performances. Lors de la journée "Port en Fête", j'ai rencontré les représentants du Sport nautique universitaire de Bruxelles, troisième club francophone d'aviron. Ils m'ont dit être soumis à de lourdes contraintes dans le port même, par exemple pour pouvoir disposer d'un couloir le week-end.

Ces disciplines ne pourraient-elles pas être mieux défendues en Région de Bruxelles-Capitale? Comment envisagez-vous de corriger cette situation et de requérir auprès des pouvoirs subordonnés une diversification dans le choix et la destination des investissements sportifs?

Certaines disciplines moins médiatisées comme l'aviron ont leur place en Région de Bruxelles-Capitale. Elles participent même à la promotion de l'image de Bruxelles en Belgique et à l'étranger. Comment envisagez-vous de les affranchir des contrariétés liées à leur développement, et généralement dues à un matériel de mauvaise qualité ou obsolète?

Le message que ce club délivre dans notre Région est que l'on peut allier sport, nature, écologie et tourisme. L'impact de ses activités sur le développement touristique est important car elles permettent d'évoluer en pleine nature, tout en promouvant l'image du port de Bruxelles et de sa Région.

**M. le Président.**- La parole est au ministre, M. Emir Kir.

**M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.**- En tant que ministre en charge du Sport, les infrastructures sportives sont à mes yeux extrêmement importantes. Elles permettent d'offrir l'accès au sport au plus grand nombre. C'est donc là qu'il faut d'abord investir des moyens. Nous en avons fait une priorité et je remercie Mme Caron de l'avoir souligné. Jusqu'en 2003, nous investissions environ 2.500.000 € par an dans la création et la rénovation d'infrastructures. Depuis 2004, ce montant est passé à 6.800.000 € annuels et nous les dépensons.

Je vais tenter un petit rappel historique pour vous montrer qu'avec les communes, nous réalisons un travail remarquable au service des sportifs.

En 2005, j'ai lancé avec les dix-neuf communes bruxelloises le plan pluriannuel de financement régional. Pour la première fois en Région de Bruxelles-Capitale le gouvernement a adopté un plan qui permet de programmer pour les infrastructures sportives des travaux sur plusieurs années - ici, cela peut aller jusqu'à cinq ans. Ce plan a donc l'immense avantage de permettre aux communes une meilleure planification dans l'élaboration de leurs dossiers concernant leurs infrastructures sportives.

Le plan a été élaboré en étroite collaboration avec les communes sur la base de leurs demandes et de leurs priorités. Celles-ci sont révisables annuellement. En effet, l'une des grandes spécificités de ce système réside dans sa flexibilité. Une fois par an, le plan peut être amendé par les communes. Chaque année, les échevins en charge du Sport et les responsables des services compétents au sein des administrations communales rencontrent les membres de mon cabinet en charge de ces dossiers ainsi que les représentants de l'administration de la Commission communautaire française qui suivent ces projets.

C'est l'occasion d'écouter les demandes émanant des communes et de les informer sur les procédures régionales à suivre pour finaliser leurs dossiers. Cette méthodologie que j'ai souhaité mettre en place contribue assurément à une planification des travaux qui soit meilleure, efficace et rationnelle.

Le cadre de travail actuel permet non seulement une certaine planification mais aussi de réagir très pragmatiquement pour faire face aux impératifs et aux urgences qui peuvent s'imposer aux communes. Cette flexibilité et cette rationalité caractérisent notre approche.

En 2004, 2005, 2006 et 2007, ce ne sont pas moins de 101 projets de construction, de rénovation et d'infrastructure qui ont pu être mis en route sur l'ensemble de notre Région. Les infrastructures soutenues par la Région via la Commission communautaire française sont tant destinées au sport d'élite qu'au sport pour tous. Les subventions vont à des installations comme le complexe Barca de l'Union saint-gilloise situé sur la route de Lennik qu'à la construction de salles polyvalentes dans les quartiers fragilisés de notre Région.

Les infrastructures réalisées ou programmées sont, au contraire de ce qu'on pourrait croire, très variées. Cela va de la création de halls de sport polyvalents à des investissements pour le roller-skate, le hockey, le football, le tennis, la natation, l'athlétisme, la pétanque, l'escalade, le minigolf ou encore le tir à l'arc. De plus, on compte également de nombreux projets concernant des tribunes, des vestiaires, des buvettes ou encore des bureaux et ce, pour tous les sports.

Dans ce plan, nous avons fait la part belle aux terrains synthétiques. Ceux-ci ne sont pas uniquement destinés au football mais aussi au hockey par exemple, qui est l'une des rares

disciplines de notre pays qui a été représentée collectivement aux Jeux Olympiques. Le football et le hockey sont les deux seules fédérations qui sont nationales. Ce n'est peut-être pas un hasard si ces deux équipes se sont retrouvées aux JO.

Ces terrains synthétiques sont destinés au football, au hockey et au rugby. J'y attache une importance toute particulière. Grâce à eux, le jeu est amélioré, le terrain est toujours souple, il n'y a jamais de match annulé ou remis, les enfants ne ramènent pas de boue à la maison, etc. Cependant, il y a aussi un autre aspect qui me tient très à cœur, à savoir l'optimisation de l'infrastructure. Avec les terrains en herbe, on ne pouvait pratiquer un sport ou jouer sur ces terrains que huit mois sur douze. Avec les terrains synthétiques, c'est douze mois sur douze.

Nos enfants ont l'occasion d'aller dans les complexes sportifs pendant les grandes vacances et les congés parce qu'il n'y a pas de saturation dans l'occupation de ces terrains qui ont une durée de vie de douze à quinze ans. En choisissant les terrains synthétiques, on améliore le niveau de jeu de ces disciplines sportives mais on permet aussi la réalisation de projets en partenariat avec les écoles et les associations pour occuper les jeunes positivement.

Je voudrais également parler de mon soutien aux sports nautiques. Nous avons essayé de soutenir ces disciplines sportives au travers de nombreux dossiers. Je pense notamment à un projet d'achat de remorques mais aussi au soutien à l'Entente aviron, à des subventions destinées à des supports bateaux. Nous avons pu dégager au total une somme de 52.000 € en faveur du sport nautique.

Enfin, très régulièrement, les membres de mon cabinet et de l'administration envoient des avis aux clubs et aux communes quant aux opportunités en termes de construction et de rénovation d'infrastructures communales ou privées dans un souci de diversité. Je partage cet objectif. Il n'y a pas que le football qui occupe certes une place essentielle mais il n'empêche que toutes les disciplines doivent être soutenues par la Région. Il est certain qu'un triplement des moyens permet d'atteindre un tel but.

J'en viens maintenant à la question de l'avenir du stade Fallon. En effet, Madame Persoons, un projet concerne cet endroit. J'ai eu le plaisir de rencontrer Jacques Borlée dès la fin du mois de novembre 2007. J'ai été bien inspiré de le faire puisque nous connaissons la suite de l'histoire de la famille Borlée. J'ai été très impressionné par lui non seulement parce qu'il est le père de ces athlètes que nous connaissons mais aussi pour sa connaissance de cette discipline ainsi que son approche scientifique.

En effet, derrière la réussite de ces jeunes athlètes, il y a un père extraordinaire. J'avais compris à ce moment-là qu'il était essentiel de travailler avec Jacques Borlée et sa famille. Notre Région a besoin de sportifs de haut niveau pour susciter l'envie de pratiquer un sport, qu'il s'agisse de football, de hockey, d'athlétisme, etc. Les pouvoirs publics ont pour responsabilité de les soutenir moins pour eux-mêmes que pour leur valeur exemplaire aux yeux des jeunes.

C'est pourquoi le soutien au projet des Borlée constitue une priorité. Nous l'avons prouvé dès 2008 au travers du projet plus global intitulé "Brussels Athletics". Nous avons la chance d'héberger une véritable élite de l'athlétisme mondial.

Le projet "Brussels Athletics" a reçu le soutien sans réserve de l'ensemble du gouvernement bruxellois. Il s'agit d'un projet très ambitieux tant par ses objectifs que par son aspect événementiel et par son ouverture aux jeunes, notamment pour leur formation. MM. Charles Picqué, Guy Vanhengel, Benoît Cerexhe et moi-même avons officialisé notre désir de soutenir ce projet. Nous

souhaitons apporter une aide à l'emploi avec des postes ACS ainsi qu'une subvention pour le fonctionnement de la structure. Notre attention se porte également sur l'infrastructure.

Au mois de mai dernier, j'ai lancé un appel à l'ensemble des communes bruxelloises pour la réalisation d'un projet de piste d'athlétisme couverte. Le stade Fallon est effectivement un sérieux candidat. Récemment encore, des journalistes m'ont interrogé sur mes intentions. J'ai réaffirmé une fois de plus que ce projet était à mes yeux prioritaire mais j'attends toujours une demande officielle émanant de la commune.

A ce jour, je n'en ai pas parlé officiellement à l'extérieur parce que je veux donner à ce projet toutes les chances de se concrétiser. A mon avis, il faudra toutefois que la commune de Woluwe-Saint-Lambert prenne position. Elle peut se déclarer favorable à ce projet, décider de soutenir plutôt le football ou encore envisager les deux mais j'attends de toute façon de sa part une position claire sous la forme d'un courrier ou d'une demande officielle. Dès ce moment, je pourrai agir à mon niveau.

Si un problème se pose à Woluwe-Saint-Lambert, il ne doit pas empêcher les autres communes de s'adresser à moi. Si une autre commune développe un projet susceptible d'accueillir ce genre d'infrastructure, je l'étudierai volontiers. Nous n'avons aucune réticence face aux communes.

J'ajouterais quelques précisions sur le projet lui-même. M. Borlée est actuellement entouré de promoteurs privés qui souhaitent également s'investir dans la réalisation de cette infrastructure. Selon toute vraisemblance, celle-ci ne sera pas uniquement dédiée à l'athlétisme. En effet, il s'agit également de rentabiliser l'investissement. Je parle ici au conditionnel mais l'on pourrait envisager au niveau régional un partenariat public-privé avec la coordination administrative de la Commission communautaire française. Il faut envisager un schéma équilibré avec évidemment la participation de la commune et du privé.

J'en arrive aux propos de Mme Persoons concernant la Communauté française. J'ai des contacts réguliers avec son ministre en charge du Sport, Michel Daerden, et nous avons effectivement abordé le projet de Centre de haut niveau à Bruxelles. Pour l'instant, il est prévu que ce centre voie le jour dans les installations du Centre sportif de la forêt de Soignes pour le hockey. Nous étudions en outre l'intérêt d'une collaboration avec la Communauté française pour le projet "Brussels Athletics."

Les interventions de la Communauté française pour des centres sportifs locaux ou pour des centres sportifs locaux intégrés ne sont pas oubliées. Depuis plusieurs mois, nous demandons à l'inspecteur de l'ADEPS compétent pour Bruxelles d'informer régulièrement les communes sur l'utilité d'introduire une demande dans ce cadre auprès des services du ministre en charge du Sport de la Communauté française.

Le ministre en charge du Sport de la Communauté française s'est engagé à me fournir un récapitulatif des aides accordées par la Communauté française en Région de Bruxelles-Capitale et ce, afin que nous puissions collaborer une nouvelle fois dans l'intérêt de tous.

Nous faisons tout ce que nous pouvons à notre échelle pour travailler dans les meilleures conditions avec la Communauté française et toutes les instances sportives. Le Gouvernement bruxellois avec la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie ont fait du sport une priorité. On a évoqué les montants qui ont triplé en ce qui concerne les infrastructures et nous avons rappelé tout à l'heure ce que nous avons fait quant à la formation des jeunes. C'est du

Gouvernement régional que devait venir l'impulsion mais nous comptons évidemment sur la Communauté française pour avoir des aides complémentaires qui peuvent contribuer au succès de toutes ces branches sportives.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**M. le Président.-** La parole est à Mme Caroline Persoons.

**Mme Caroline Persoons (MR)-** Je remercie le ministre pour la précision de ses réponses concernant les différents points.

Je crois comme vous que ce n'est certainement pas la Commission communautaire française qui pourra prendre en charge seule les grands projets. Il faut avoir avec soi la Communauté française et d'autres partenaires pour ce faire. Peut-être devrait-on se diriger vers la voie d'un partenariat public-privé. On voit de tels partenariats se mettre en place dans le secteur scolaire, pourquoi ne pas faire de même dans le domaine sportif?

Ce qui m'importe, c'est que tant les communes que les clubs sportifs privés soient bien informés de ce qui existe et que des partenariats se fassent avec les institutions et entités francophones. Si le choix s'est porté prioritairement sur le sport de haut niveau par rapport au hockey, c'est tant mieux mais j'espère que cette piste d'athlétisme sera défendue plus tard. Même s'il n'y a pas de demande officielle de Woluwe-Saint-Lambert, j'ai lu dans la presse qu'elle serait également très preneuse.

**M. le Président.-** La parole est à Mme Danielle Caron.

**Mme Danielle Caron (cdH)-** CQFD. C'est en effet ce qu'il fallait démontrer pour la diversité sportive à propos de laquelle vous vous êtes exprimé. Vous avez résumé le cas de l'aviron en une phrase et vous avez beaucoup parlé de football. Je vous félicite pour les moyens que vous avez mis à disposition pour ce sport. Les 37 terrains de gazon artificiel et les 101 projets sont de bonnes choses. Je vous félicite également d'avoir donné des moyens - 52.000 € - pour l'aviron. D'une manière ou d'une autre, j'espère que vous pourrez encore parler d'autres sports encore à l'avenir même s'il ne reste que quelques mois.

Une petite chose me chagrine cependant même si cela n'est sans doute qu'un détail parmi tant d'autres. Quand vous dites financer également des buvettes, je reste quelque peu sceptique. N'aurait-on pas intérêt à promouvoir encore davantage la mobilité des jeunes pour accéder au sport? Je pense notamment à M. Jacques Rogge, l'ancien président du comité olympique belge, qui disait que nos jeunes devenaient malheureusement moins sportifs car les parents déposaient souvent leurs enfants en voiture juste devant le club alors qu'un déplacement à pied ou en bus favorisait également l'activité physique.

Je vous remercie pour tout ce que vous faites pour les différentes infrastructures sportives et ne prenez pas mal mon intervention.

**M. le Président.-** La parole est au ministre, M. Emir Kir.

**M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.-** Il n'est pas question de cela mais permettez-moi néanmoins de réagir. Douze millions d'€ pour des terrains synthétiques - et pas seulement dédiés au football - cela ne représente pas l'ensemble du budget.

De plus, ces terrains ne sont pas dédiés uniquement au football. Vous résumez de façon trop simpliste. Nous avons créé quatre salles omnisports et nous travaillons avec toutes les disciplines. En triplant les moyens, nous nous donnons des possibilités. En tant que ministre en charge du Sport, je n'ai pas refusé un seul

projet de subventionnement d'infrastructure sportive. Il faut rester équilibré.

**M. le Président.-** L'incident est clos.

#### LE PROJET DE CRÉATION D'UNE NOUVELLE AUBERGE DE JEUNESSE À BRUXELLES

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À MME EVELYNE HUYTEBROECK,  
MINISTRE EN CHARGE DU TOURISME

**M. le Président.-** La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH)-** La presse nous a récemment fait part de votre projet visant à améliorer l'attractivité de Bruxelles par l'augmentation de l'offre de lits pour les jeunes. C'était d'ailleurs l'une des conclusions des Assises du tourisme de 2004. L'information n'est pas neuve. Depuis plusieurs années, le secteur établit le constat d'un manque de places à Bruxelles. Ce secteur comprend les six auberges de jeunesse ou centres d'hébergement pour jeunes, à savoir le Van Gogh, le Sleepwell, le Jacques Brel, Génération Europe (auberge de jeunesse), le Brueghel (Communauté flamande) et le récent 2go4.

Cette situation vous a conduit à élargir l'offre d'hébergement par la mise sur pied d'une plate-forme d'hébergement rassemblant une dizaine d'hôtels possédant une ou deux étoiles. A travers cette concertation, un basculement s'opérerait vers ces hôtels lorsque les six centres seraient complets. D'après mes renseignements, le système sera opérationnel sous peu, cette saison encore. S'il fonctionne déjà, c'est tout récent.

Dans ce contexte, vous avez annoncé la construction d'une nouvelle auberge de jeunesse d'une capacité oscillant entre 200 et 400 lits. Actuellement, l'offre est de 940 lits pour les auberges, auxquels il faut ajouter les 500 lits offerts par les hôtels qui participent à la formule proposée.

Ma première question touche à la formule en vigueur en fonction de la diversité des formules partenariales actuellement en cours à Bruxelles. En effet, on trouve des formules relevant à 100% du secteur public. Il s'agit du Jacques Brel financé à 100% par la Communauté française mais qui fait l'objet d'une cogestion par les auberges de jeunesse et les gîtes d'étape du Centre belge du tourisme des jeunes (CBTJ). Je fais aussi allusion au Vincent Van Gogh, ancien Centre d'hébergement de l'Agglomération bruxelloise (CHAB) financé au départ par l'Agglomération mais qui a fait ultérieurement l'objet d'une cogestion et d'investissements complémentaires avec d'autres associations.

Je pense également à Génération Europe qui est une auberge de jeunesse intégralement financée par les pouvoirs publics. Nous pouvons aussi citer l'exemple du "Brueghel" financé intégralement par la Communauté flamande ou du 2go4 financé sur fonds flamands mais au sujet duquel j'ignore quel est l'apport du privé.

En tout état de cause, sur le plan financier, le moins que l'on puisse dire est que les taux d'occupation de l'ensemble de ces centres, à l'exception de Génération Europe, oscillent entre 88% et 94%. Cela assure à ces centres d'hébergement une surface financière relativement confortable de sorte que leurs exercices sont clôturés en positif.

Devant cette réalité, nous pouvons nous demander si un financement à 100% public est obligatoire dans la mesure où le secteur associatif et le privé peuvent y contribuer. Un autre aspect